
REVUE PÉDAGOGIQUE

LA JEUNESSE CRIMINELLE

Lettre à M. F. Buisson, directeur général honoraire de l'enseignement primaire, professeur à la Sorbonne.

CHER MONSIEUR,

Ému du très remarquable article de M. Alfred Fouillée sur « les Jeunes Criminels, l'École et la Presse », qui a paru, en janvier dernier, dans la *Revue des Deux Mondes*, vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur ce grave sujet. La difficulté est de le traiter après un tel maître, dont les conclusions dans l'ensemble ne sauraient être contredites; mais la question est si complexe qu'elle appelle encore un examen nouveau.

Précisons d'abord les faits et les chiffres. Ils ont trait à un double accroissement, celui de la criminalité surtout, et aussi celui du suicide, chez les mineurs.

Dans le rapport officiel qui précède la Statistique criminelle de 1880, il est démontré que, en cinquante ans, de 1830 à 1880, pendant que la criminalité des adultes triplait, celle des mineurs de seize à vingt et un ans quadruplait, du moins en ce qui concerne les garçons. En chiffres absolus, l'augmentation a été, pour ces derniers, de 5,933 prévenus à 20,480, et, pour les filles, de 1,046 à 2,839. Le rapport ajoute : « Cette constatation est triste, mais on est autorisé à espérer, en présence des efforts combinés

de toutes parts en vue de moraliser l'enfance, que l'avenir en réserve une meilleure ». Hélas! espoir bien déçu. En 1894, le nombre des prévenus mineurs de l'âge indiqué s'est élevé à 28,701 et celui des mineures à 3,616! C'est surtout sur le vagabondage et le vol que porte la progression. Voilà pour les délits. Me fera-t-on observer que les *crimes* à proprement parler, les « affaires d'assises », ont subi une diminution numérique en ce qui a trait aux mineurs eux-mêmes? Oui, une diminution apparente, qui tient aux progrès de la *correctionnalisation* légale ou extra-légale. Mais, si l'on n'a égard qu'aux crimes vraiment dignes de ce nom, et, comme tels, en général, non susceptibles d'être correctionnalisés, aux assassinats notamment, il n'y a nulle décroissance des chiffres. Qu'on en juge. De 1856 à 1860, le nombre moyen annuel des jeunes gens de seize à vingt et un ans accusés d'assassinat était de 20; en 1876-1880, il s'élève à 30; et, en 1890-1894, il est de 39, ayant presque doublé. Celui des enfants de moins de seize ans accusés du même crime, malgré l'indulgence exceptionnelle et toujours croissante, légale ou extra-légale, dont bénéficient ces derniers, a lui-même grandi, et dans une proportion plus forte encore. Dans la première des trois périodes comparées, il était de 0.8 par an; dans la seconde, de 2.8; dans la troisième, de 2.2. L'abaissement de la seconde à la troisième n'est certainement qu'illusoire, et doit s'expliquer par ce redoublement de protection quasi-paternelle dont notre société contemporaine couvre, avec raison, les méfaits des jeunes. Ajoutons que l'augmentation apparaîtrait plus rapide si l'on faisait entrer en ligne de compte les crimes impoursuivis faute de preuves suffisantes, dont le nombre proportionnel croît sans cesse.

Même sans introduire dans nos calculs ce nouvel élément, non négligeable pourtant, on voit que le nombre des assassinats imputés aux mineurs a doublé en moins de quarante ans, pendant que celui des assassinats imputés aux adultes n'augmentait pas ou augmentait à peine. En 1856-1860, le nombre moyen des accusés d'assassinat était de 234; en 1876-1880, de 239; en 1890-1894, de 280. Si l'on retranche de chacun de ces totaux la fraction afférente aux jeunes gens de seize à vingt et un ans, et aussi celle des enfants au-dessous de seize ans, on a, pour les adultes, dans la première période quinquennale, 213 ou 214; dans

la seconde, 206 ou 207 ; dans la troisième, 239. Eu égard aux progrès de la population depuis trente-cinq ans, la proportion des adultes assassins, je ne dis pas celle des homicides de tout genre, semble avoir plutôt diminué que grandi, pendant que celle des mineurs passait du simple au double.

Et de quels crimes s'agit-il ! M. Guillot note « l'exagération de férocité, la recherche de lubricité » chez les jeunes malfaiteurs. Toutefois, il est bon d'observer que ce cynisme et cette cruauté sont le privilège exclusif d'une *élite* ; et, dans son ensemble, cette nouvelle génération se distingue plutôt par sa veulerie. « Ceux qui voient de près les enfants dans nos prisons et dans nos maisons correctionnelles, dit M. Henri Joly, dans son compte-rendu de l'étude de M. Fouillée, sont plutôt frappés de l'abandon moral, de l'ignorance, de la faiblesse de caractère et de la légèreté du plus grand nombre. » Ceci est peut-être plus affligeant que ce qui précède : ils ne sont pas du tout des *monstres*, ces jeunes malfaiteurs, ils sont bien fils de leurs pères.

Passons aux suicides. Tous ceux qui se sont occupés d'archéologie criminelle savent à quel point le suicide était rare dans l'ancienne France. Dans leurs intéressants travaux sur la *criminalité rétrospective* en Bretagne, MM. Corre et Aubry ont noté la prodigieuse rareté de ce triste phénomène jusqu'au règne de Louis XV. Il semble apparaître alors, ou se réveiller, à la faveur de la démoralisation générale. Mais combien rapide a été sa marche en notre siècle ! Au moins aurait-on pu espérer que les enfants échapperaient à cette contagion de désespérance. Voyons s'il en a été ainsi.

Pour les enfants âgés de moins de seize ans, le nombre moyen annuel des suicides était, en 1836-1840, de 19. Dans les périodes quinquennales suivantes, il a progressé comme il suit jusqu'en 1876-1880 : 20, 24, 29, **26**, **28**, 31, 31, 51. Observons, entre parenthèses, que les deux seuls abaissements numériques, soulignés par nous, correspondent, chose remarquable, à la période de 1856 à 1865, pendant laquelle la criminalité française a présenté, exceptionnellement, une diminution bien réelle, comprenant à la fois les délits et les crimes. On voit ce qu'il faut penser de la prétendue marche inverse du suicide et de l'homicide ; imaginée par les criminalistes italiens. Mais continuons. Toujours

pour les enfants de moins de seize ans, la progression se poursuit, et même se précipite. Le nombre moyen annuel devient :

En 1881-1885	61
En 1886-1890	70
En 1891-1894	75

Pour les mineurs âgés de seize à vingt et un ans, la courbe du suicide a monté plus vite encore. De 1836-1840 à 1876-1880, les chiffres moyens présentent, à cet âge, la série suivante: 128, 134, 126, 151, 161, 167, 174, 174, 243. Et ensuite :

En 1881-1885.	309
En 1886-1890.	366
En 1891-1894.	430

Or, de 1836 à 1880, la progression générale du suicide, pour tous les âges réunis, a été de 2,574 à 6,259, c'est-à-dire de 243 0/0, pendant que celle du suicide des mineurs de vingt et un ans (les deux âges ci-dessus confondus) était d'environ 200 0/0, marchant alors un peu moins rapidement que celle de l'ensemble du pays.

Mais de 1881 à 1894 celle-ci a grandi de 6,741 à 9,703, autrement dit de 153 0/0 (en quatorze ans seulement!), tandis que celle des mineurs grandissait de 176 0/0, devançant maintenant la marche, déjà si accélérée et si effrayante, des adultes.

Voilà les faits; mais, pour les bien comprendre et ne pas s'exposer à les expliquer par des causes sans rapport avec l'étendue réelle du mal, il faut regarder au delà de nos frontières. Ce mal est général. En tout pays, ce sont les mêmes plaintes à propos de la perversité croissante de la jeunesse. Du travail de von Mayr sur la statistique criminelle de l'Empire allemand, il résulte que, de 1888 à 1893, en six ans, le nombre des condamnés de tout âge s'est élevé de 21 0/0, et que celui des enfants ou adolescents âgés de douze à dix-huit ans a augmenté de 32 0/0, accroissement vraiment énorme. Chiffres absolus: en 1888, 33,069 condamnés de cet âge; en 1893, 43,742. D'après un autre document de source allemande, de 1882 à 1892 « le nombre total des condamnés de

tout ordre, dit M. Louis Rivière¹, s'est accru de 28 0/0, tandis que la catégorie spéciale des mineurs de dix-huit ans s'élevait de 31 0/0 ».

J'avais cru jusqu'ici, comme M. Alfred Fouillée, — sur la foi de certaines informations, d'origine d'ailleurs propre à les recommander, — que l'Angleterre à cet égard faisait exception parmi les États européens. N'a-t-on pas dit qu'elle était parvenue, par ses efforts persévérants, à diminuer de 70 0/0, en quelques années, la criminalité des jeunes gens? Eh bien, il faut en rabattre. Dans le dernier rapport officiel sur la statistique criminelle britannique, de 1894, on relate ce compliment adressé à nos voisins d'outre-Manche, et l'on exprime le regret qu'il soit immérité. On en donne la preuve, malheureusement irrécusable. Quand, par hasard, il arrive aux Anglais de médire d'eux-mêmes, on peut les croire. Un tableau joint au rapport montre que le nombre des mineurs de seize ans condamnés soit à l'emprisonnement, soit à la détention dans une *reformatory school* ou dans une *industrial school*, soit à subir la peine du fouet, est monté de 11,064 en 1864-1868 à 13,710 en 1894. Spécialement, la catégorie des jeunes Anglais fouettés présente une augmentation lamentable de 585 à 3,192!

La chute de plus en plus fréquente de la jeunesse dans le vice et le délit, dans le crime même, n'est donc pas exclusivement le mal français à notre époque; elle est aussi bien le mal allemand, le mal anglais, le mal européen. Par suite, il n'est pas permis d'attribuer à ce phénomène pour cause *principale* quelque loi simplement française, quelque innovation, scolaire ou autre, restreinte à la France. Et il convient tout d'abord de bien marquer le caractère secondaire et subordonné des considérations d'ordre législatif et politique auxquelles ce triste sujet peut donner lieu. Avant tout, l'explication profonde doit être demandée aux transformations sociales de notre âge. Mais tâchons de préciser. Un point de fait est à noter : la progression soit de la criminalité, soit du suicide, a été d'abord plus rapide chez les adultes que chez les mineurs, ou plutôt s'est fait sentir chez les adultes avant de se

1. Voir *Revue pénitentiaire*, mars 1895. Voici les chiffres absolus : « En 1882, le nombre des individus condamnés dans tout l'empire pour crimes et délits a été de 329,968, dont 30,719 mineurs de dix-huit ans. En 1892, le nombre total des condamnés s'est élevé à 422,127 et celui des mineurs à 46,496. »

révéler chez les mineurs ; mais, à partir du moment où elle a atteint ceux-ci, elle a marché d'une allure accélérée qui n'a pas tardé à les faire passer au premier rang. Cette simple remarque suffit à nous démontrer que les germes, quels qu'ils soient, de la contagion dont il s'agit sont venus aux enfants non d'un ensemencement direct sur eux, mais après avoir agi sur leurs contemporains plus âgés, et d'abord, avant tout, sur leurs parents. En d'autres termes, les causes quelconques des transformations dont je parle se sont exercées sur les pères avant d'opérer sur les fils, et si, parvenues à ceux-ci, leur action se montre plus efficace, rien de plus aisé à comprendre : un vent nouveau ébranle bien plus fortement les jeunes rameaux que les vieilles branches à travers lesquelles il leur arrive.

On ne doutera pas de la vérité de cette remarque si l'on s'avise d'en faire une autre, à savoir que les causes auxquelles on peut attribuer la progression du suicide et de la criminalité sont en partie les mêmes qui permettent d'expliquer la diminution du nombre des naissances, le déclin de la population. Ces causes, quelles sont-elles ? Intellectuelles, sentimentales, économiques, pathologiques. En premier lieu, le progrès de l'irréligion générale, par la propagation des doctrines qui ont détruit les principes traditionnels de la morale et de la famille avant de pouvoir les remplacer. De cette déchristianisation purement négative et critique résultent à la fois démoralisation et dépopulation, comme le montre la comparaison statistique des départements français à ce triple point de vue. En second lieu, l'ambition croissante d'ascension sociale, par la propagation de nouveaux besoins, naguère de luxe, à présent de première nécessité : facteur très important dont M. Arsène Dumont a mis en lumière la puissance en ce qui concerne la natalité, le nombre des enfants étant, pour ainsi dire, en raison inverse de celui des besoins dans chaque famille qui s'élève ou tend à s'élever. Son action n'est pas moindre en fait de criminalité : par là s'explique, avec l'exode intérieur des ruraux vers les villes, avec leur détachement du sol et du foyer, la fréquence de leur déclassement démoralisateur. En troisième lieu, non pas l'accroissement de la misère, mais l'insuffisance de plus en plus vivement sentie du progrès de la richesse, pour répondre à la diffusion, bien plus rapide encore, des convoitises, des désirs

multiples dont je viens de parler. On ne peut comprendre qu'ainsi la progression parallèle de la criminalité, du dépeuplement et de la fortune, telle que l'attestent nos statistiques comparées. Enfin, le fléau contagieux de l'alcoolisme, source de dégénérescence et de déséquilibre, de stérilité et de perversité, d'impuissance vitale et de nuisance sociale.

On le voit, ou on l'entrevoit par ces brèves indications, nous avons de moins en moins d'enfants par les mêmes raisons que nous les élevons de plus en plus mal; sans compter que le fait seul d'avoir une famille moins nombreuse entraîne les parents, même moraux, à un relâchement de la discipline et des exemples domestiques. Le père le moins autoritaire et le moins moral, quand il a six ou huit enfants à diriger, sent la nécessité de se surveiller devant eux et de les soumettre à une règle. Le père le plus austère, quand il n'en a qu'un ou deux, est porté à les traiter avec une mollesse excessive. Quand les Américains et même les Anglais seront devenus aussi malthusiens que nous, — car ils y courent¹, et déjà la région de l'Est des États-Unis, la plus civilisée, la plus rayonnante en exemples de tous genres transmis peu à peu à l'Ouest même, a une natalité presque aussi abaissée que la nôtre. — on verra si les fils uniques yankees ou britanniques montreront beaucoup plus d'esprit d'entreprise et d'énergie de caractère que les fils uniques français. Leurs fils multiples ne montrent déjà guère plus de moralité.

Je ne veux pas insister davantage sur les rapports entre l'abaissement numérique des naissances et l'accroissement numérique des délits. A coup sûr, bien des influences, par exemple le développement de la prévoyance et du besoin social de sécurité, agissent sur le premier de ces phénomènes sans atteindre le second ou ne s'y font sentir qu'en sens contraire. Je sais bien aussi qu'il y a des pays à paternité abondante et surabondante, tels que l'Italie, où la criminalité déborde, sous des formes, il est vrai, toutes primitives, plus violentes et brutales qu'astucieuses et voluptueuses. Malgré tout, dans la mesure indiquée, cette régression et cette progression, également déplorable à l'heure actuelle,

1. Voir, à ce sujet, le grand *Traité d'Économie politique* de M. Paul Leroy-Beaulieu, t. IV, pages 593-614.

présentent en France une trop réelle liaison, et il en découle une nouvelle présomption en faveur de l'idée, évidente du reste, qu'il faut faire remonter aux parents, avant tout, la responsabilité des fautes ou des malheurs, des vices ou des désespoirs de la jeunesse. Soyons certains que, dans la plupart des cas, sinon dans tous, c'est au logis paternel que les élèves de nos écoles ont sucé le lait empoisonné du scepticisme religieux et moral, de l'irrespectueuse et ambitieuse vanité, de la cupidité précoce, du vice, de l'alcoolisme même. Quand ce n'est pas au foyer, c'est à l'atelier, c'est au café, c'est par les suggestions de la presse, que le microbe de ce virus a pénétré dans le cœur de l'enfant ou de l'adolescent. Doit-on ajouter que c'est à l'école aussi? Voilà la question, au fond, qui est examinée par M. Fouillée, et sa réponse est que, si l'école n'est pas directement coupable, on est en droit de lui imputer une partie — une très faible partie — du mal qu'elle n'a pas empêché et qu'on la jugeait unanimement capable de prévenir. Que penser de ce reproche?

J'irai plus loin que M. Fouillée : à mon avis, il n'est pas possible que la vie scolaire, après comme avant les réformes scolaires, ait joué le rôle neutre ou simplement négatif qu'il lui prête; elle est toujours, et nécessairement, active dans un sens bon ou mauvais; si elle a contribué, pour sa petite, très petite part, à la progression de la criminalité ou de l'immoralité des mineurs, ce n'a pu être que par une action positive et directe; mais il ne s'ensuit nullement que, directement ou indirectement, les maîtres soient à blâmer. Ils ont fait, laïques ou congréganistes, ce qu'ils ont pu, chacun selon sa foi ou son manque de foi, en toute conscience; et il est à remarquer que, de toutes les catégories de citoyens, celle des professeurs, portant redingote ou soutane, est placée par nos statistiques criminelles au premier rang de la moralité générale¹. A ce point de vue, donc, leur exemple, s'il était suivi par

1. Dans mon rapport sur la *Criminalité professionnelle*, présenté au Congrès d'anthropologie criminelle de Genève en 1896, j'ai énuméré dans l'ordre de leur criminalité croissante, en tenant compte du chiffre de leur population respective, les diverses classes ou professions. Il en résulte que, sur 10,000 personnes, la classe des professeurs laïques ou congréganistes, — placée presque en tête, — fournit un contingent annuel de 1.58 accusations criminelles, tandis que les hommes de lettres et les savants en donnent 4.49, et l'ensemble des professions libérales 6.35. Je ne répondrais pas, il est vrai, que, dans le monde de l'enseigne-

leurs élèves, serait certainement ce qu'il y a de plus propre à retenir ou remettre dans la droite voie ceux que l'exemple du père ou de la mère *aiguille* dans une fâcheuse direction. Seulement, l'est-il et peut-il l'être? Et, quand il semble l'être, est-il bien sûr que ce ne soit pas plutôt celui de condisciples bien élevés, dans des écoles recrutées par une sorte de sélection sociale, qui a produit la supériorité d'éducation dont on loue ces dernières? Ou bien, quand le maître a réellement ajouté son action éducatrice à celle du milieu scolaire, est-ce en tant que maître ou n'est-ce pas plutôt en tant que prêtre, et ne confond-on pas ici deux choses bien distinctes, l'efficacité propre de l'école avec celle de la religion?

Il est facile de dire à l'instituteur : « Instruisez moins, élevez davantage; attachez-vous à former le caractère et le cœur, plus qu'à exercer l'intelligence »; mais la difficulté est de lui procurer les moyens pratiques de suivre ces beaux conseils. En fait, l'éducation que les enfants se donnent entre eux, par leur mutuel exemple, ou par l'exemple dominant de l'un d'eux, meneur des autres, rarement le meilleur, — et qu'ils se donnent pour l'avoir reçue de leurs parents, — l'emporte infiniment sur celle qu'ils peuvent recevoir de leur maître. Ce dernier préside plus qu'il ne coopère à la formation du caractère de ses élèves; son prestige sur eux est tout intellectuel et favorise la contagion de ses idées dans leur esprit, non celle de ses sentiments dans leur cœur. En général, d'ailleurs, et sauf l'exception du père et du prêtre, exception elle-même en voie de déclin, les connaissances d'un âge passent au suivant, mais non les émotions et les impulsions, et, si nous héritons de gens plus âgés nos manières de penser, nos lumières, c'est à nos contemporains que nous empruntons nos manières de sentir, la chaleur et la force qui nous poussent. On aura beau enseigner la morale en classe, ce sera surtout en récréation, par les petits jeux, les petits contrats, les batailles et les alliances des camarades, que se fera leur moralité ou leur immo-

ment, la classe des instituteurs primaires se distinguât éminemment au point de vue qui nous occupe. Il y aurait beaucoup à dire sur sa composition, sur l'esprit qui l'anime, sur les déviations de son rôle véritable dans les campagnes. Mais ce sujet nous entraînerait trop loin. Malgré tout, c'est faire une injure imméritée à ce personnel que de le représenter comme fauteur d'immoralité et « facteur » de criminalité.

ralité. Et il suffira souvent de deux ou trois « brebis galeuses » pour pervertir toute une division.

Là est le nœud du problème pour l'école publique, et M. Fouillée l'a bien indiqué. « Sur 100 enfants détenus à la Petite-Roquette, l'école congréganiste n'en fournit que 11, l'école laïque 87. Mais, sans nier l'heureuse influence des convictions religieuses, nous devons faire remarquer que l'école congréganiste peut trier ses élèves, tandis que l'école publique est obligée de tout recevoir. Celle-ci a quatre fois plus d'élèves, et de toute provenance. Les familles qui choisissent l'enseignement religieux pour leurs enfants les ont déjà sévèrement élevés. Le seul fait de choisir délibérément un enseignement qu'on juge supérieur indique chez les parents un noble souci de la moralité, qui a dû déjà se communiquer aux enfants eux-mêmes. » Que faire cependant? et comment remédier à cette cause d'infériorité morale qui pèse sur l'école publique? D'une part, celle-ci est forcée d'être ouverte à toutes les familles, aux pires comme aux meilleures; d'autre part, la foule écolière n'est pas plus heureuse qu'une foule quelconque dans l'élection de ses chefs; et dans les cours des collèges, comme ailleurs, la popularité, qui ne s'attache ni aux talents ni à aucun autre mérite perceptible, mais on ne sait à quoi ni pourquoi, est un mystère aussi insondable que la grâce des théologiens.

Il en est de l'école publique, en cela, comme de la prison commune, où les détenus, quoi qu'on fasse, achèvent de se corrompre sous l'influence entraînant des plus pervers. Aussi les établissements de ce genre sont-ils d'autant plus corrupteurs qu'ils sont plus peuplés. Après une étude comparée, et faite sur place, des résultats donnés par les maisons de correction pour enfants dans la plupart des États européens, M. Joly (voir la *Revue pénitentiaire* de février 1897) conclut ainsi: « Toutes choses égales d'ailleurs, la récidive des libérés est proportionnelle à l'agglomération des détenus », et cela, ajoute-t-il, est spécialement vrai pour les enfants. Mais, ici, on a la ressource de substituer à la prison commune la prison cellulaire ou la prison divisée en catégories spéciales. Imagine-t-on une école cellulaire, ou même une école dont la division en sections serait fondée sur le degré de moralité des enfants, autant dire des familles? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est plus utile de multiplier et de diversifier

les écoles, de même que les hôpitaux et les prisons, que de les agrandir et de les unifier; à la place d'un « palais scolaire », foyer de microbes comme un hôpital monumental, deux ou trois locaux modestes donneraient des résultats meilleurs en offrant à divers groupes de la population un moyen de ségrégation spontanée¹. A cet égard, comme à d'autres, la réforme scolaire a-t-elle été législativement conçue et administrativement exécutée suivant l'esprit de ses promoteurs universitaires? Je ne le crois point. Quand les hommes de science et de dévouement s'associent à des hommes politiques dans une même œuvre, il est inévitable que la divergence de leurs visées compromette le fruit de leur collaboration et que parfois l'ivraie des uns étouffe le bon grain des autres.

Mais, à vrai dire, est-il bien sûr que ces considérations soient ici à leur place, qu'elles aient quelque chose à voir avec notre sujet? On en pourrait douter à lire certaines statistiques, notamment celle-ci sur la fréquentation des écoles. Il y a un écart très grand, dit M. Bonzon², entre le nombre des enfants inscrits aux écoles primaires et celui des enfants présents. Sur 250,000 enfants inscrits, « 45,000 environ n'y sont pas assidus, dont 31,500 appartenant aux écoles publiques. Il ne faut pas s'étonner si c'est dans ces écoles que l'assiduité est moindre. Les moins surveillés, les plus délaissés des enfants sont ses clients. » Or, est-ce parmi les enfants assidus ou parmi les enfants inscrits mais non présents à l'école que se recrute le personnel des maisons de correction? Les registres de celles-ci vont nous l'apprendre : nous y constatons qu'à leur entrée dans ces établissements les petits délinquants présentent une ignorance proportionnellement bien supérieure à celle des enfants honnêtes du même âge. Je lis dans la *Statistique pénitentiaire*, qui vient d'être publiée, pour l'année 1893, par le ministère de l'intérieur, que 2 0/0 seulement des garçons possèdent l'instruction primaire, et que 36 0/0 sont complètement illettrés. Ainsi, la criminalité des enfants, pourrait-on dire, est en

1. A coup sûr, les inconvénients de l'école mixte pour les deux sexes sont infiniment moindres que ceux de l'école mixte pour les enfants de familles honnêtes (quelle que soit leur situation sociale) et pour les enfants de familles vicieuses ou criminelles. La mauvaise éducation chasse la bonne.

2. *Le Crime et l'École*, par Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'appel; Paris, Guillaumin, 1896.

raison inverse de leur assiduité à l'école, et il est prouvé que celle-ci, publique ou privée, *quand ils la fréquentent*, les retient, dans une mesure insuffisante, soit, mais dans une certaine mesure enfin, sur la pente du délit. Il est donc injuste de lui imputer la moindre part, directe ou indirecte, dans la progression de la criminalité juvénile. Elle l'enraie, au contraire, autant qu'elle peut, sinon autant qu'on l'espérait. Est-ce la faute des instituteurs si l'on s'est leurré de vaines chimères sur la panacée de l'instruction ?

Encore un argument de chiffres, dans le même sens. Si l'on examine avec soin nos statistiques criminelles, on s'aperçoit que la progression dont il s'agit, dans les dernières années du moins, n'a porté que sur les jeunes gens de seize à vingt et un ans, c'est-à-dire déjà échappés de l'école primaire et livrés sans contrepoids aux suggestions de la rue, de l'atelier, de la famille, du débit de boissons. Quant aux mineurs de seize ans, « pas plus au point de vue des délits qu'à celui des crimes, dit le rapport officiel de 1893, la statistique ne révèle une aggravation » en ce qui les concerne; « le nombre des prévenus de cet âge est même en diminution notable, si l'on ne remonte pas plus haut que 1890. Cette amélioration s'applique aux délits les plus importants, tels que le vol et l'escroquerie, non aux outrages publics, à la pudeur, dont le chiffre est resté à peu près stationnaire, ni aux coups et blessures, dont le nombre a légèrement grandi. » La statistique de 1894 n'a point infirmé ces conclusions. De 1889 à 1894, en cinq ans, le nombre des garçons de moins de seize ans prévenus de vol s'est abaissé de 4.080 à 3,582, et celui des mineurs du même âge, de 728 à 620, pendant que le nombre des jeunes gens des deux sexes, âgés de seize à vingt et un ans et prévenus du même délit, s'élève, dans le même intervalle de temps, de 8,370 à 8,701 et de 1,613 à 1,773. Il est à noter que, par une exception remarquable, de l'une de ces dates à l'autre, le nombre total des prévenus de vol, tous les âges réunis, hommes et femmes, est descendu de 50,427 à 47,709.

Il est donc certain que, ni directement, ni indirectement, je le répète, l'école n'a agi dans le sens du crime, et il serait outrageant pour elle de pousser plus loin cette démonstration. Mais s'en-suit-il — car c'est là toute la question — qu'elle ait agi en sens contraire avec toute la vigueur qu'on était en droit d'attendre

d'elle? Ce que dit M. Fouillée de la religion, qu'elle est « un frein moral, et encore plus un ressort moral », on voudrait pouvoir le dire de l'école aussi, et au même degré. Par malheur, l'école vaut, non pas précisément ce que valent les maîtres, mais, encore une fois, ce que valent les parents de ses élèves. Là où les familles où elle se recrute ont une moralité exceptionnelle, elle peut faire beaucoup de bien; là où l'immoralité des familles est notoire, elle ne peut produire que des effets plus ou moins mauvais. Pour s'en convaincre, il convient de considérer non pas l'ensemble de la population scolaire, masse hétérogène où se présentent confondues des causes complexes que la statistique a de la peine à dégager, mais une catégorie spéciale d'enfants sur lesquels une sorte d'expérience sociologique, pour ainsi dire, et concluante, se fait tous les jours. Ce sont les jeunes détenus des établissements d'éducation correctionnelle. Ils arrivent là coupables de méfaits divers, et nous venons de voir que la plupart ne fréquentaient pas l'école. Mais le document officiel qui nous donne cette information nous apprend aussi que, dès leur entrée, ces enfants sont forcés de devenir des écoliers modèles, et un tableau nous montre, à leur sortie, les progrès rapides de leur savoir : 70 0/0, alors, savent au moins lire, écrire et calculer, et la proportion des illettrés est tombée à 5 0/0. Eh bien, en dépit de leur instruction croissante, ils se hâtent de retomber dans le délit avec une rapidité qui va en augmentant. C'est la statistique pénitentiaire qui nous fait ce cruel aveu. Le *Bulletin de la Société des prisons*, la résumant, écrit à ce sujet¹ : « En 1888, les récidivistes représentaient 11 0/0 de l'effectif des colonies de garçons : en 1889, 13 0/0; en 1890, 14 0/0; en 1891, 15 0/0; en 1892, 17 0/0. » Ajoutons : en 1893, 19 0/0. « La proportion des filles récidivistes, qui, jusqu'en 1890, ne s'était pas élevée sensiblement au-dessus de 8 0/0, montait, plus rapidement encore, à 12 0/0 en 1891, à 15 0/0 en 1892 », et au même taux en 1893. L'écrivain auquel j'emprunte ce résumé signale la corrélation de cet accroissement de la récidive chez les enfants avec l'absence de la vie de famille ou avec la fréquence plus grande, chez les parents, de la négligence, de l'immoralité, des mauvais exemples. Pour les filles, pas

1. Voir livraison de février 1895, étude de M. Astor.

de doute. « La proportion des orphelines d'un des parents ou des deux, qui n'était que de 49 0/0 en 1890, montait à 52 0/0 en 1891 et 56 0/0 en 1892; celle des filles illégitimes, de 21 0/0 en 1890 et 1891 à 23 0/0 en 1892; celle des filles de repris de justice, qui était de 39 0/0 en 1891, atteignit en 1892 un chiffre non encore atteint, ni même approché au cours d'aucune des années précédentes : 51 0/0. Je dois encore ajouter que, de 70 0/0 en moyenne, la proportion des filles sans instruction *professionnelle* au moment de leur entrée dans les maisons pénitentiaires s'est élevée en 1892 à 73 0/0. » Quant aux garçons, le langage des chiffres est peut-être moins clair. Néanmoins, on constate que « les départements qui comptent le plus d'enfants dans les établissements d'éducation correctionnelle sont les départements où se trouvent les grands centres de population, ou encore les départements producteurs d'alcool et ceux où les quantités d'alcool imposées sont les plus fortes, tous les points par conséquent où l'on est fondé à présumer que les parents, par leur intempérance ou leurs habitudes vicieuses, se mettent habituellement hors d'état d'élever convenablement leurs enfants. » Il en est partout ainsi. Au congrès pour l'*Union des sauvetages de l'enfance*, qui a eu lieu à Berlin en mai 1896, deux rapporteurs,¹ confessaient que « les créations de maisons d'éducation et de réforme (en Allemagne) n'ont pas amené une diminution bien sensible de la criminalité », euphémisme pour dire qu'elles n'ont pas empêché une progression de la criminalité plus alarmante encore que chez nous; et cela tient, d'après eux, « aux lacunes de la législation. Il faudrait que les enfants moralement abandonnés pussent plus facilement être enlevés à l'autorité de parents indignes. » En Amérique pareillement, la statistique du *Reformatory* d'Elmira nous renseigne sur les parents des jeunes détenus de cette maison de correction : 38 0/0 sont alcooliques; 54 fois sur 100, le « milieu domestique est très mauvais », 38 ou 39 fois sur 100 il est mauvais. En somme, d'après M. Alimena (*Imputabilité*, t. II, p. 279), « un bon milieu domestique ne s'y rencontre que 7 à 8 fois sur 100 ». Et, comme on a beaucoup vanté l'efficacité des moyens de thérapeutique morale mis en

1. Cités par le *Bulletin de la Société des prisons*.

œuvre dans ce célèbre pénitencier, il n'est pas inutile à ce propos de faire observer, avec M. Garofolo, que « les libérés d'Elmira donnent 20 0/0 de récidivistes six mois après leur sortie ».

Il est donc surabondamment prouvé que, en ce qui a trait au monde des petits malfaiteurs en herbe, l'école n'a été ni un *frein* moral, puisqu'elle n'empêche pas le progrès de leurs récidives, ni un *ressort* moral, puisqu'on s'accorde à reconnaître leur lâcheté, leur faiblesse de caractère. Mais élevons-nous au-dessus de ce triste groupe : dans l'ensemble de la population enfantine, y a-t-il lieu de penser que l'école est un frein et un ressort moral d'une certaine force ? Hélas ! non. Elle n'est guère qu'un stimulant intellectuel, un apéritif mental, et ce n'est pas assez.

C'est quelque chose pourtant, et ce serait beaucoup si l'appétit éveillé par elle, la curiosité, trouvait à se satisfaire tout d'abord par une nourriture salubre et choisie, par de bonnes bibliothèques populaires partout libéralement ouvertes jusque dans les plus humbles bourgs, par des lieux d'honnête réunion, des cercles, des sociétés artistiques. Mais c'est la presse ordurière et haineuse, friande de scandales, bourrée de chroniques judiciaires, qui attend l'écolier au sortir de l'école. Le petit journal, complétant le petit verre, lui alcoolise le cœur. L'instruction primaire, en effet, n'est qu'un outil, bon ou mauvais suivant la nature de son emploi. Par une coïncidence déplorable, signalée par M. Fouillée, les lois scolaires ont été contemporaines de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, et de celle de 1880 sur la liberté des débits de boisson. Contre le gré de leurs auteurs, assurément, celles-ci ont rompu les derniers obstacles au déchainement du journalisme et de l'alcoolisme. En 1880, la France consommait 18,000 hectolitres d'absinthe ; en 1893, 108,000 ; en 1896, 125,000 ¹. Non moins rapide, non moins effrayante, a été la double progression de la pornographie et de la diffamation, devenues les deux mamelles du journal. La *chronique judiciaire*, à elle seule, a fait commettre plus de crimes, par la « contagion du meurtre » ² et

1. Voir un rapport lu en février 1897, par M. Louis Rivière, à la Société des prisons.

2. Lire, là-dessus, le substantiel et instructif ouvrage du D^r Aubry : *La Contagion du meurtre*, pages 102 et suivantes.

du vol, qu'elle engendre, que l'école n'a jamais pu en empêcher. Car il ne se commet pas un assassinat que la presse ne s'en émeuve — sauf quand il s'agit de 300,000 assassinats d'Arméniens, qu'elle nous laisse ignorer. Et quand, parallèlement à ce débordement grandissant d'excitations au vice et à la haine, à la luxure et au meurtre, la criminalité générale, la criminalité juvénile surtout, déborde à son tour, et déborde, chose frappante, sous des formes atavistiques de violence plus encore que de cupidité, qui lui donnent la couleur d'une rétrogradation sociale, on s'en étonne, on s'exclame, et on s'en prend à qui? Aux journalistes? Aux marchands de vin? Aux meneurs et falsificateurs de l'opinion, et aux empoisonneurs publics? Non, — aux maîtres d'école! Cette plaisanterie a vraiment trop duré¹.

Si l'on ajoute, à ces gigantesques soufflets de forge qui attisent en bas les passions, le puissant bélier scientifique ou philosophique qui, en haut, fait brèche aux croyances, aux principes chrétiens de la morale traditionnelle, et travaille, en déchristianisant les fils après les pères, même les plus religieusement élevés, à les démoraliser plus ou moins, momentanément; ce dont on aura le droit d'être surpris, c'est que la crise de la moralité ne soit pas plus aiguë. Elle l'est beaucoup moins, assurément, que la crise de la morale². Car le mal est grand; mais peut-être bien qu'on l'exagère et qu'on s'abuse sur ce qu'il a de réellement exceptionnel. Si la statistique criminelle datait de plusieurs siècles, elle fournirait, je crois, des preuves irrécusables du fait que chaque époque critique de la conscience, aussi longtemps que dure l'ébullition des appétits suscitée par la conversion d'un peuple à une nouvelle religion qui guerroye avec l'ancienne, a été marquée par une floraison noire de forfaits, même quand l'ébranlement causé par cette contradiction interne était dû à l'avènement d'une reli-

1. Il est vrai que ces boucs émissaires n'ont pas fait tout le bien qu'ils auraient pu faire. Mais pourquoi? La politique, pour parler franc, a faussé le rôle de l'instituteur comme celui du juge de paix. Tant que le juge de paix ne sera pas inamovible et indépendant du député, tant que l'instituteur dépendra du préfet ou du député plus que du recteur, l'un et l'autre ne répondront que très imparfaitement à la mission qui leur incombe.

2. A celle-ci se rattache la *Crise universitaire*, sur laquelle on pourra lire, dans la *Revue bleue* du 13 février, une intéressante discussion entre M. Maurice Spronck et le comte de Mun.

gion plus pure et plus haute. Je ne doute pas que, dans beaucoup de régions de l'Empire romain, l'invasion du christianisme n'ait été passagèrement accompagnée d'un abaissement de vertu et d'un accroissement d'audace criminelle, je ne dis pas chez les premiers chrétiens, mais chez les derniers païens, désancrés de leur foi sans être encore rattachés au nouveau rivage. Il en a été de même au xvi^e siècle, durant le cruel déchirement des peuples écartelés spirituellement pour ainsi dire, partagés entre Rome et Genève. Moins sanglante au xv^e siècle, ou moins générale, localisée en un cercle étroit d'humanistes, mais, là, très profonde, a été aussi la démoralisation produite par le renouveau littéraire d'idées païennes dans des cœurs déchristianisés. Un Machiavel ne peut naître qu'en des temps pareils. Tout autre, il est vrai, est l'état moral quand, après cette période de conflits douloureux, une paix, même boiteuse, s'établit, et que des sectes et des philosophies différentes coexistent sur un même territoire; leur coexistence alors peut n'être pas un mal moral, à la condition toutefois qu'elles s'accordent, en morale, sur quelques points capitaux. Et même, indépendamment de l'émulation de moralité provoquée par leur juxtaposition, leur désaccord sur tout le reste met en relief et en singulière valeur leur unanimité sur ces seuls articles.

Or, jusqu'à une époque assez récente, tel a été à peu près partout, dans l'Europe contemporaine, en France même, le rapport des doctrines religieuses ou philosophiques, tant soit peu accréditées, qui se coudoyaient; tel il est encore chez les peuples qui ont gardé une intégrité relative du caractère. A vrai dire, il s'agit toujours là de rejetons différents du même tronc chrétien, ou de quelque squelette schématique du christianisme appelé spiritualisme, soit spiritualisme vague à la Cousin, soit spiritualisme original, kantien ou issu de Kant. Si bien que lorsque, chez ces peuples, on ressent le besoin d'enlever à l'enseignement scolaire et officiel de la morale tout caractère confessionnel, on n'a pas l'idée de le rendre irréligieux, encore moins anti-religieux. Partout, en effet, où il y a des *credo* distincts en présence, l'école à tous les degrés, primaire, secondaire, supérieur, cherche à se fonder soit sur l'un, soit sur l'autre ou les autres, ou bien, quand ils sont des variétés d'une même espèce, — protestantisme ou catholicisme, sectes protestantes, — sur ce qu'ils ont de

commun. Dans certaines provinces du Canada, au Manitoba par exemple, ou en Angleterre, on enseigne aux enfants un *minimum* ou plutôt un *extractum carnis* de doctrine chrétienne : les dix commandements de Dieu, l'oraison dominicale. On obtient ainsi ce qu'on croit être une « religion naturelle » et qu'on superpose aux religions positives, comme les juristes philosophes croient découvrir un « droit naturel » par-dessus toutes les législations. Mais, à mesure que les *credo* se multiplient, il devient nécessaire — et la nécessité se fait sentir d'abord pour l'enseignement supérieur, puis pour l'enseignement secondaire, enfin pour l'enseignement primaire — de réduire de plus en plus l'extrait qui est censé exprimer leur partie commune. On a ainsi, comme en France pendant plus de la première moitié de ce siècle, ce spiritualisme vague dont j'ai parlé, schéma du christianisme simplifié et rationalisé. Le malheur est que cela même est devenu trop substantiel, depuis que des philosophies plus radicales ont surgi, en possession d'un succès sans pareil : le positivisme et le transformisme. Ce n'est pas que je croie la morale positiviste ni même la morale transformiste inconciliables en soi avec la morale chrétienne, sauf en ce qui touche au côté sexuel de celle-ci : la première, sous la forme qu'elle a reçue de Comte, appuie excellemment sur l'utile social le beau intérieur que les meilleurs saints ont réalisé, que les meilleurs docteurs ont *maximisé*. Mais la seconde cherche encore sa forme véritable et ne l'a pas trouvée, et, en attendant, se présente sous la contrefaçon déplorable d'une espèce de darwinisme social que Darwin eût réprouvé et qui, précisément, est le seul aspect sous lequel l'évolutionnisme moral ait envahi les cœurs, après l'intelligence, soit entré même dans les faits, depuis la catastrophe de l'Année terrible.

Et voilà le côté vraiment nouveau, vraiment périlleux, de l'heure présente : c'est que, pour la première fois, une grande et populaire philosophie, en cela différente de toutes celles qui ont régné jusqu'ici et de toutes les Églises, conduit logiquement, inévitablement, à des maximes en contradiction absolue avec les préceptes séculaires. De la concurrence vitale mal comprise et jugée à tort suffisante et nécessaire pour expliquer les harmonies vivantes, on a déduit la nécessité universelle de la lutte et de la guerre en vue du plus grand bien de l'univers ; et quelle morale

voulez-vous construire là-dessus, si ce n'est une morale anti-religieuse et non pas seulement irrégulière? Bonté, modestie, respect, dévouement, de quel droit louer ces vertus du passé, si elles sont réputées une cause d'abâtardissement des peuples et des races? Si vous croyez que la lutte sous toutes ses formes, même et surtout violentes, est la voie sacrée et sanglante du progrès, c'est la dureté de cœur appelée *caractère*, c'est l'orgueil, c'est l'ambition, c'est le mépris d'autrui, c'est la combativité cruelle, qu'il importe de préconiser et de cultiver chez nos enfants. Ou plutôt il sera bien inutile de le leur dire, ils se le diront bien assez d'eux-mêmes, ils ne se le sont que trop dit déjà. Et je vous le demande, quand une société civilisée en est arrivée à se persuader que la vie sociale est essentiellement une bataille, une exaspération mutuelle d'égoïsmes surexcités, et qu'il est bon qu'il en soit ainsi, et que tout bien sort de là, et qu'il convient de pousser à bout ces contradictions d'appétits, de généraliser cette mêlée et de la rendre gigantesque pour parvenir à l'Eden futur; quand cette aberration triomphe, est-il surprenant que les crimes, les suicides, les accès de folie, coups d'épée du *struggle for life*, se multiplient?

Comment, encore une fois, cette cause de dépravation n'a-t-elle pas été plus féconde? Supposez qu'à une époque quelconque du passé une doctrine pareille se soit répandue, légitimant le droit de la force, justifiant les « revendications » des voleurs de grand chemin et les « propagandes par le fait » des assassins, et imaginez la traînée de meurtres et de pillages qui aurait rempli et déshonoré nos annales!

Faites une autre hypothèse, qui se rattache un peu à la précédente. Demandez-vous ce qui serait arrivé jadis si la justice criminelle d'ancien régime, au lieu d'être féroce et sauvage, eût été aussi paternelle, aussi relâchée que la nôtre. Car c'est encore là une cause de criminalité dont je n'ai rien dit encore, et qui n'est nullement négligeable, n'en déplaise à ce criminaliste italien qui l'exclut du nombre de ses « facteurs du délit ». Nous savons tous cependant à quel point l'intimidation par la peine redoutée est efficace, surtout chez les jeunes gens et les enfants. Aussi est-il naturel que, au fur et à mesure des progrès de l'indulgence judiciaire — de l'indulgence des juges comme des jurés — attestés par des preuves multiples, la criminalité des jeunes grandisse

encore plus vite que celle des adultes. A cela on m'objecte, il est vrai : « Mais cette indulgence émolliente n'est-elle pas elle-même un symptôme de l'immoralité croissante ? » — Non, dites plutôt qu'elle est l'expression même du devoir qui s'impose comme conséquence logique de l'incertitude des principes, par suite de leur contradiction. La sévérité chez un sceptique serait immorale et contre nature ; il n'appartient légitimement qu'à un homme de foi de condamner à mort. L'indulgence, à vrai dire, est la grâce morale du scepticisme, si pernicieux, au point de vue utilitaire, que puissent être ses effets sociaux. Ainsi, la même cause, la contradiction doctrinale, favorise à la fois la multiplication des délits et la diminution des peines. Et allez donc, après cela, vous étonner de notre progression criminelle ! Sans paradoxe, on pourrait soutenir que l'accroissement même de nos homicides, dans ces conditions, témoigne, par sa lenteur, du réel adoucissement de nos mœurs.

Il n'est rien de plus redoutable pour une société qu'un changement général de *credo*, et il faut admirer même que cela soit possible¹. Il faut plaindre aussi un malheureux instituteur chargé de faire un cours de morale dans des temps pareils. Quelle morale voulez-vous qu'il enseigne ? Il y en a deux au moins en présence, et nettement contradictoires : la morale de la guerre et la morale de l'amour. S'inspirera-t-il de celle-ci ou de celle-là, ou des deux pêle-mêle ? Ajouterait-il, pour achever de brouiller la conscience de ses élèves, l'incohérence de ses préceptes à celle des exemples ambiants ? Heureux le maître d'école dans les temps et dans les pays où tout le monde, en dépit de dissidences doctrinales, est d'accord pour regarder un livre — la Bible, l'Évangile, le Coran — comme le trésor de la vérité : il fait lire ce livre aux enfants, et tout est dit. Mais nous, quel est notre livre saint ? Pas même, certes, le Code pénal. C'est à croire que, moins on parlera morale aux écoliers, et mieux cela vaudra pour leur moralité. Il en est un peu

1. Entre parenthèses, la possibilité, la fréquence même de ce fait, établit entre les sociétés et les organismes une différence tranchée et vraiment irréductible qui enlève toute valeur sérieuse à la fameuse métaphore de l'*organisme social*. Un *credo*, en effet, est pour une société ce qu'est un type spécifique pour un corps vivant. Et imagine-t-on un individu adulte se mettant à changer d'espèce ?

de la morale comme de l'orthographe, sur laquelle il est dangereux de raisonner. Quand on entreprend de réformer celle-ci, on s'aperçoit vite de l'impossibilité d'une réforme limitée et vraiment pratique. Entré dans cette voie, on est poussé comme par un ressort bien plus loin qu'on ne veut aller, et alors se pose le problème, logiquement insoluble, d'une orthographe rationnelle. La morale a aussi ses archaïsmes et ses bizarreries, aussi respectables qu'encombrantes, ses lettres inutiles dont nécessaire est le maintien jusqu'au moment où il devient impossible.

Et je sais bien qu'il est ainsi dans le monde social, comme dans tout l'univers, une foule d'insolubilités apparentes qui finissent par trouver d'elles-mêmes leur solution. Il y a quelque temps, à propos de chimie et de cristallographie¹, M. Berthelot écrivait : « La nature organique, aussi bien que la nature minérale, opère à la façon de l'industrie humaine... je veux dire en harmonisant des effets inconciliables en géométrie absolue. Ces arrangements approximatifs présentent d'ailleurs des degrés différents, des solutions multiples, dans la série des cristaux aussi bien que dans la série des êtres vivants. » Et se souvenant qu'il était homme d'Etat, il ajoutait : « Telle est aussi la règle nécessaire des sociétés humaines ». Rien de plus juste que cette vue : la logique sociale excelle à ces harmonies d'antinomies, à ces quadratures de cercle jugées absurdes par la logique individuelle. Religions et partis, sectes et philosophies, races et classes, si irréconciliables que soient tous ces adversaires, ce n'est qu'un jeu pour elle, à certains moments, de les faire s'embrasser. Que faut-il pour cela ? Une apparition, celle d'un grand homme ou d'une grande idée qui nous frappe au cœur ; une apparition, suivie d'une grande émotion. Qu'aux petits Français énervés, découragés, *en panne*, une étoile se montre, une étoile de première grandeur, l'énergie des grands jours va reparaitre, la loi du Devoir se faire reconnaître, et toutes les difficultés de la Raison s'évanouir.

Mais où le voyez-vous luire, ce grand but collectif propre à soulever toutes les âmes ? Là est l'écueil, à ce tournant de notre histoire, d'une morale *civique*. L'appui que le patriotisme prête à la morale pouvait être suffisant dans les petites républiques de

1. Voir la *Revue scientifique* du 26 décembre 1896.

l'antiquité, parce que les murs de la cité tenaient au cœur plus étroitement que les frontières des États modernes. Aussi l'éducation purement civique des Spartiates et des Athéniens, des Romains primitifs, a-t-elle donné des résultats, — dont nous ne saurions du reste nous contenter ni nous applaudir à cette époque de fédération internationale en train de s'opérer insensiblement. Encore est-il certain que le patriotisme, même sous sa forme moderne, considérablement élargie et adoucie, est susceptible d'être hautement moralisateur, quand la patrie est en voie de progrès, de prospérité ascendante, et que la perspective de ses succès futurs, de sa population, de sa richesse, de sa puissance prochainement grandiose, électrise les citoyens. Mais quand il semble que l'heure du déclin fatal ait sonné pour elle, à quoi bon s'efforcer, et pourquoi? Le découragement s'empare des cœurs. C'est que, dans ses plus profonds malheurs, la cité antique restait toujours non seulement chère à ses enfants comme la patrie moderne, mais susceptible de se relever par leurs propres efforts suffisamment dévoués, tandis que les causes de la défaite des États modernes dans la grande bataille, pacifique ou belliqueuse, de la vie européenne, semblent avoir quelque chose d'impersonnel, de prédéterminé, comme les mouvements astronomiques. Nous voyons, par exemple, que notre population va décroître, et nous en souffrons, mais dépend-il de nos efforts individuels, à chacun de nous, d'entraver sensiblement ce courant? Ce que nous pouvons faire est si peu de chose! En nous mariant jeune et ayant beaucoup d'enfants, nous travaillerons pour la perpétuité ou la prospérité de notre famille, à laquelle nous aurons sacrifié notre bien-être individuel, mais le service que nous aurons rendu à notre patrie se montre à nous comme infinitésimal et hors d'état de compenser notre sacrifice. En apparence au moins; car nous avons toujours le tort d'oublier le rayonnement de notre exemple autour de chacun de nos actes et son efficacité sociale inaperçue, souvent très prolongée. Il semble donc que, dans la situation présente, la moralité des Français gagnerait à s'appuyer davantage sur le *sentiment familial*; mais, par malheur, ce sentiment-là va déclinant plus vite encore que le patriotisme, bien que pour une cause toute différente. Le patriotisme baisse, parce que l'avenir patriotique apparaît — momentanément et à tort, je le crois —

comme décourageant; le *familisme*, parce que l'individualisme à la fois et la socialisation croissante de la vie contemporaine le tuent.

Donc, on ne sait plus sur quoi appuyer le Devoir? Religion, patrie, famille, tout s'en va? Mais non, tout se transforme plutôt. Et qui sait si nous n'approchons pas de l'heure où la vraie et puissante attraction majeure sera, non pas l'absorption, mais la sublimation de tout cela, retrempe, rajeuni, dans ce *fédéralisme supérieur*, dans ce patriotisme transcendant et international qui tend à devenir, dans les couches les plus élevées des nations modernes, le sentiment tonique, destiné peut-être à remplacer l'« immense espérance » d'autrefois? Il y a là, dans le culte et l'amour de notre civilisation européenne à propager, à déployer, à épurer, à établir pacifiquement, quelque chose de plus réellement attractif et fascinateur que dans l'illusion socialiste — qui aura servi, je l'espère, à lui préparer les voies.

Je m'arrête... J'ai déjà beaucoup abusé, cher Monsieur, de l'hospitalité que vous avez bien voulu m'offrir, et dont je vous remercie.

G. TARDE.